

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT HIVER ET PRINTEMPS 2019

INFORMATION DESTINEE AUX FAMILLES

Dates des deux sessions :

- Du 11/02 au 15/02/2019 : fonctionnement à la journée : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 18h avec le repas du midi compris à la cantine. Lors des sorties à la journée, le pique-nique sera fourni par les parents.
- Du 08/04 au 12/04/2019 : fonctionnement à la journée : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 18h avec le repas du midi compris à la cantine. Lors des sorties à la journée, le pique-nique sera fourni par les parents.

Emeline Butelle assurera la direction de la session de février et de la session d'avril. Le centre accueillera les enfants d'HERZEELE âgés de 4 ans minimum à la date de démarrage de la session et de moins de 13 ans au 31/12/2019.

Participation des familles :

Quotient Familial CAF <i>Merci de vous munir du justificatif</i>	TARIF SESSION HIVER ou PRINTEMPS (5 jours) Enfants Herzeelois (Repas inclus sauf sortie à la journée)	TARIF SESSION HIVER ou PRINTEMPS (5 jours) Enfants non Herzeelois* (Repas inclus sauf sortie à la journée)
QF<400	26,50 euros	40,00 euros
400<QF<600	38,00 euros	57,00 euros
600<QF<800	48,50 euros	73,00 euros
800<QF<1000	60,00 euros	90,00 euros
QF>1000	76,00 euros	114,00 euros

ATTENTION : les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles : 50 en février, 50 en avril. * Les enfants non Herzeelois seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Les enfants qui ne pourront pas participer à la session de février passeront prioritaires pour les vacances d'avril.

Les inscriptions seront prises pour la totalité d'une session.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat d'hospitalisation de l'enfant.

Le paiement s'effectuera à l'inscription en espèces ou par chèque mais aussi avec les chèques-vacances. Les chèques bancaires ne seront déposés en trésorerie qu'en début de chaque session.

Pour la session de février et d'avril les inscriptions auront lieu en mairie UNIQUEMENT les jours suivants :

- Samedi 15/12/2018 de 10h à 12h
- Mercredi 19/12/2018 de 09h à 12h
- Mercredi 09/01/2019 de 09h à 12h

IMPORTANT :

- Penser à vous munir du carnet de vaccinations de votre enfant, de **votre n° d'allocataire, du quotient familial** CAF et de la Carte Nationale d'Identité de votre enfant.

- Si votre enfant ne possède pas de CARTE NATIONALE D'IDENTITE, **renseignez-vous en mairie dès maintenant.**

La commission jeunesse S.Pruvost L.Ioos, J.Pesch H.Secq, V.Vanhersel, M.Vansteenkiste V.Demey, F.Dupon, G.Picotin.